

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20211009-2021\_10\_09\_13-DE



**Landéda, le 1<sup>er</sup> octobre 2021**

## **CONSEIL MUNICIPAL du 9 octobre 2021**

**ACHAT DE LA SALLE PAROISSIALE**

**RAPPORT N°13/07/2021**

La paroisse envisage la vente de la salle paroissiale à proximité de la Mairie.

La Commune a été contactée par un professionnel (Orthophoniste) avant l'été 2021 afin de faire part de son souhait d'installation sur la commune à compter du mois de septembre 2021.

La Commune ne disposant pas de locaux à louer permettant ce type d'activité, s'est rapprochée de la paroisse afin de savoir s'ils pourraient mettre à disposition ces locaux afin de permettre l'installation de nouveau professionnel, une opportunité pour un nouveau service rendu aux habitants de la Commune et alentours.

La paroisse a répondu favorablement à la demande de la Commune dans ces termes :

« La paroisse met à disposition la salle par location à la commune et sous-location au professionnel avec promesse de vente à la Commune ».

L'occupation de ces locaux par l'orthophoniste est provisoire. En effet, à l'issue de la réception des locaux de service à la personne par Finistère Habitat (situés sur le terrain abritant anciennement la maison au 320 rue de la mairie, démolie en septembre 2021), le professionnel est intéressé pour intégrer ces locaux.

Cette acquisition de la paroisse est intéressante, cela permettrait d'en faire un bâtiment relais au niveau économique. (Achat – Rénovation – Vente).

La Commission Urbanisme en date du 26 mai 2021 a validé cette acquisition.

Je vous propose donc d'acquérir cet immeuble au prix de 90 000 €.



**Nombre de membres**

en exercice	= 27
Présents	= 24
Votants	= 27

**Délibération du conseil municipal**

**N°13/07/2021**

Réunion du 09 octobre 2021

**ACHAT DE LA SALLE PAROISSIALE**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,

Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Muriel COLLOMBAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR, Pascale BIHANNIC

Absents :

Jean-Luc CATTIN donne procuration à Christine CHEVALIER

Philippe COAT donne procuration à David KERLAN

Marine VAUTIER donne procuration à Camille SORDET

Madame Pascale BIHANNIC a été élu(e) secrétaire de séance.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, par 27 voix Pour,**

**Christine CHEVALIER, rapporteur(e), entendu(e),**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

**DÉLIBÈRE**

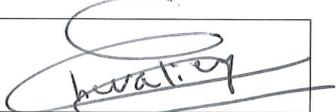
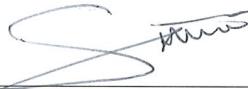
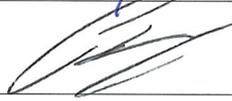
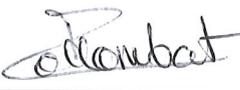
ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide d'acquérir la salle paroissiale située au 41 Ti Korn au prix de 90 000€.

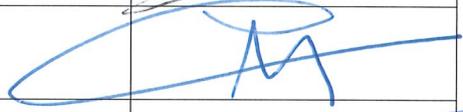
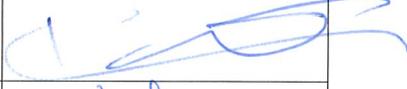
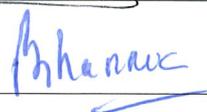
Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20211009-2021\_10\_09\_13-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT – MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	Procuration
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	Procuration
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	Procuration
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwan	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20211009-2021\_10\_09\_13-DE